

place de la Sallaz : début des travaux de la route de contournement

La Municipalité de Lausanne se réjouit vivement de la récente décision du Tribunal fédéral rejetant le recours déposé contre la construction de la route de contournement de la place de la Sallaz. Retardée par dix-huit mois de procédures, ces travaux sont attendus avec impatience par les habitants du quartier. Ils vont pouvoir débuter dès le 31 mai 2010.

Dans son arrêt du 17 mai 2010 le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé contre la construction de la route de contournement de la Sallaz, faisant suite au rejet du tribunal cantonal du 9 octobre 2009. Les recourants se plaignaient d'une violation des règles de droit cantonal, le Tribunal fédéral a estimé que la procédure suivie jusque là dans le projet de route de contournement de la Sallaz était adaptée et de qualité. Le Tribunal fédéral s'appuie sur les déterminations de l'Office Fédéral de l'environnement qui a considéré que les mesures techniques prises par la Ville, notamment en matière de protection du bruit, étaient adéquates. La mise en service du contournement routier permettra de résoudre les problèmes rencontrés actuellement sur la place de la Sallaz. Après la mise en exploitation du m2 en octobre 2008, et la restructuration du réseau tl, la construction de la route de contournement permettra de créer à la Sallaz une véritable interface entre le métro et les transports publics.

Adopté en juin 2006 par le Conseil communal de Lausanne et approuvé par l'autorité cantonale, le préavis 2005-83 propose de réaménager toute la partie supérieure de la vallée du Flon. Le projet prévoit de construire une nouvelle route qui contournera la place de la Sallaz et avec pour effet de diminuer le trafic automobile dans le quartier. Mis à l'enquête publique complémentaire fin 2007, des mesures d'accompagnement proposent la couverture d'une partie de la route, la réalisation d'un giratoire, la construction de murs végétalisés et de parois anti-bruit. Ces mesures voulues par la Municipalité et le Conseil communal ont nécessité l'adoption d'un 2^{ème} préavis (préavis 2008/24) suite au complément de procédure demandé par le Tribunal administratif.

La Municipalité se réjouit vivement de la décision du Tribunal fédéral qui permet de libérer la place d'un trafic indésirable, fin 2011, et qui relance le processus de son réaménagement. Le Conseil communal se prononcera dès cet automne, sur l'aménagement de la surface. Celle-ci sera achevée dès 2014, permettant ainsi aux habitants de s'approprier à nouveau leur place et d'en faire un espace convivial, réservé aux riverains, aux piétons et aux bus.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00 ou 079 332 00 01

Le préavis n° 2008-24 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 21 mai 2010